# **LEGISLATURE 2011 – 2016**

## **PROCES-VERBAL no 1**

# **INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES**

# Jeudi 30 juin 2011 à 10 h 30

au Temple de La Tour-de-Peilz, puis à la Maison Hugonin

Présidence: M. le Préfet Roland Berdoz

M. Eric Petitpierre

## **ORDRE DU JOUR**

#### TEMPLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

- 1. Cortège d'entrée sur fond musical et ouverture de la séance par M. le Préfet
- 2. Intermède musical
- 3. Allocution de M. le Pasteur
- 4. Intermède musical
- 5. Installation du Conseil communal par M. le Préfet
- 6. Installation de la Municipalité par M. le Préfet
- 7. Intermède musical
- 8. Allocution de M. le Préfet
- 9. Allocution du Vice-président
- 10. Dernier intermède musical
- 11. Sortie en musique

## MAISON HUGONIN - SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

- 12. Elections
  - du président du Conseil communal
  - de la secrétaire du Conseil communal
- 13. Allocution du Président du Conseil communal

Départ de M. le Préfet

- 14. Elections du bureau du Conseil
  - premier vice-président
  - deuxième vice-président
  - deux scrutateurs
  - deux scrutateurs suppléants
- 15. Nomination de l'huissier du Conseil et de son remplaçant
- 16. <u>Désignation des déléqués</u> (pour la durée de la législature)
  - cinq délégués et cinq suppléants (électeurs dans la commune) à la délégation variable du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE)
  - un délégué à la délégation fixe et six délégués (électeurs dans la commune) à la délégation variable du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera
  - deux délégués et un suppléant (conseillers communaux) à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

- deux délégués et un suppléant (conseillers communaux) à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera
- trois représentants (conseillers communaux) au Conseil d'Etablissement scolaire
- 17. <u>Nominations des commissions</u> (pour la durée de la législature)
  - Commission des Finances
  - Commission de Gestion
  - Commission de recours en matière d'impôts
- 18. Clôture de la séance

#### Liste de présence

71 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Etienne Balestra - Sandra Biver - Daly Chéhab - Jean-Wilfrid Fils-Aimé - François Grognuz -

Elisabeth Leimgruber – Nicolas Mattenberger – Jean Nervi – Serge Overney – Adrien Rime –

Philippe Sauvain – Anna Tobler – Isabelle Wenger

Absent : Michel Bonvoisin

#### TEMPLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

1. Cortège d'entrée sur fond musical et ouverture de la séance par M. le Préfet

M. le Préfet Roland Berdoz préside aujourd'hui à La Tour-de-Peilz une des dix-sept cérémonies d'installation des autorités communales ou intercommunales du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut pour la législature 2011-2016. Il souhaite une très cordiale bienvenue à chacun des participants et remercie tout particulièrement celles et ceux qui prennent une part active à cette séance, notamment M. le Pasteur Jean-Marie Christen, les musiciens, Mme Jeanne Gollut et M. Thierry Raboud, la garde d'honneur et les représentants de la presse. Il remercie également les personnes qui ont pris place dans les rangs du public pour l'intérêt qu'elles portent aux Autorités communales de notre cité.

# 2. <u>Intermède musical</u>

#### 3. Allocution de M. le Pasteur

« Au IIème siècle, Irénée de Lyon écrivait ces lignes : « La splendeur de Dieu, c'est l'homme vivant. La vie de l'homme, c'est la contemplation de Dieu ».

Dans ce langage d'un Père de l'Eglise se trouve déjà la ligne de force de la foi chrétienne qui, malgré les tentations de pouvoir de l'Eglise à certaines périodes de l'histoire, dit bien le cœur de la Bonne Nouvelle qui l'anime : le désir de Dieu, c'est l'homme remis debout, capable à nouveau de marcher et de prendre ses responsabilités dans la société.

Autrement dit, même si le mot est venu plus tard, le but la foi chrétienne, c'est un humanisme.

Si je me permets sans faire de grands détours historiques d'affirmer ceci, c'est qu'en ce jour d'installation de nos autorités politiques, la question que j'ai à cœur est celle-ci : comment pouvons-nous nous rejoindre toujours mieux, nous les différentes Eglises de ce canton, avec vous Mesdames et Messieurs qui avez pris en main cette responsabilité de la charge publique, c'est-à-dire aussi de permettre aux hommes, femmes et enfants de notre commune, quel que soit leur niveau social, d'être debout, en marche, vivants, pas seulement au sens biologique, en bonne santé, mais capables de relations belles et responsables avec autrui, rajoutons avec l'environnement, dans notre microcosme communal ?

Je n'ai pas la prétention de répondre à cette question ce matin.

Deux flashs personnels simplement pour faire résonnance à cette question :

Une à trois fois par semaine, des personnes en situation de précarité viennent sonner à la Cure. Comme malheureusement la paroisse a peu de moyens de les aider, si ce n'est par un soutien financier pour la journée, une écoute, rarement une possibilité de les loger, je les renvoie donc à l'Étape à Vevey, à Caritas, à l'Hublot, mais aussi

à l'aide sociale de la commune ou à d'autres institutions qui ont plus de compétences et de moyens. Nous ne pouvons pas être une étape, même modeste, pour rejoindre ces personnes, sans rester en lien avec les institutions communales.

Deuxième flash: vous le savez certainement, nous prions régulièrement dans nos cultes et dans nos messes pour les autorités politiques. Nous avons à cœur de le faire, pas seulement pour que nos autorités soient plus conscientes de la part humaniste de leur engagement, mais parce que nous avons envie que vous soyez renouvelés dans vos forces face aux questions complexes et chargées de leurs poids de responsabilités qui sont les vôtres. Cette prière est un désir profond des chrétiens, dans ce pays où nous avons cette chance que le dialogue entre l'Eglise, les croyants et l'État existe, ce qui n'est pas le cas partout dans le monde, vous le savez.

Alors, je me dis que la manière dont Dieu va répondre à nos prières sera certainement de trouver encore plus, à l'avenir, des espaces où autorités et Eglises échangent leurs préoccupations, cherchent ensemble des synergies pour que certains citoyens de notre commune partagent encore plus la vie entre eux.

La splendeur de Dieu, c'est l'homme vivant.

Mais il y a encore la deuxième partie de la phrase d'Irénée de Lyon : la vie de l'homme, c'est la contemplation de Dieu. Peut-être qu'entre le rayon boucherie et celui des pâtes un jour de commissions aura-t-on aussi l'occasion d'en parler, qui sait ? »

#### 4. Intermède musical

## 5. <u>Installation du Conseil communal par M. le Préfet</u>

M. le Préfet rappelle les différents arrêtés du Conseil d'Etat en vue de la convocation des assemblées de communes et les dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) qui régissent les élections communales. Il certifie que, suite au second scrutin organisé pour l'élection de la Municipalité, aucun recours ne lui est parvenu dans le délai légal. Dès lors, il peut procéder à l'assermentation et à l'installation du Conseil communal et de la Municipalité.

Il rappelle l'art. 143 de la Constitution du Canton de Vaud, qui traite des incompatibilités. Il prie donc chaque élu assermenté ce jour de bien vouloir prendre acte de ces exigences et de contacter la Préfecture en cas de doute.

Il procède ensuite à la prestation de serment des membres du Conseil communal. Il rend attentif au fait que les personnes qui se sont excusées ou qui sont absentes ne feront pas partie du Conseil communal avant leur assermentation et qu'elles ne pourront par conséquent pas être élues dans les diverses commissions et fonctions. Elles seront assermentées devant le Conseil communal par le président de ce corps, qui en informera le Préfet. En cas d'urgence, elles peuvent prêter serment devant le Bureau.

Après lecture de la formule légale, chaque conseillère et chaque conseiller, à l'appel de son nom, répond « Je le promets ». M. le Préfet prend acte de ces promesses et déclare le Conseil communal régulièrement installé pour la législature commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour se terminer le 30 juin 2016.

#### 6. Installation de la Municipalité par M. le Préfet

M. le Préfet invite Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux élus à se lever. Avant de procéder à leur assermentation, il s'assure qu'il n'existe entre eux aucun lien de parenté prohibé par la loi. A cet effet, il rappelle la teneur de l'art. 48 de la Loi sur les communes, ainsi que les dispositions légales fixant encore d'autres incompatibilités entre la qualité de collaborateur communal et de membre de l'Exécutif.

Après s'être assuré qu'aucun des membres de la Municipalité ne se trouve dans une de ces situations d'incompatibilité, il donne lecture de la formule de serment. A l'appel de leur nom, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux répondent « Je le promets ». M. le Préfet prend acte de ces promesses et déclare la Municipalité régulièrement installée pour la législature 2011-2016.

L'élection du syndic ayant été quelque peu retardée, la Municipalité s'est désigné un vice-président en la personne de M. Frédéric Grognuz, qu'il félicite et remercie de bien vouloir assumer le rôle de syndic, sans en avoir officiellement le titre, jusqu'à l'élection du 10 juillet prochain. Il espère sincèrement que cette date permettra à La Tour-de-Peilz de clore cette période électorale particulièrement longue cette année.

#### 7. Intermède musical

## 8. Allocution de M. le Préfet

« Monsieur le Vice-président de la Municipalité, Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Vos autorités sont maintenant légalement installées. Permettez-moi de vous apporter les salutations et les félicitations du Conseil d'Etat.

En son nom, j'ai le plaisir de vous remercier pour l'engagement et le temps que vous allez consacrer au profit des habitants de votre commune et, par là même, en faveur de nos institutions, permettant je l'espère de mener à bien des actions efficaces et coordonnées de la part des autorités cantonales et communales, pour le bien de l'ensemble de la population de notre canton.

Je le fais aussi en mon nom personnel, en ne manquant pas de vous féliciter pour les suffrages obtenus ce printemps, marque évidente de confiance et de respect de la part des électrices et électeurs de votre commune. Je suis heureux aussi de pouvoir dire aujourd'hui que les relations entre la préfecture et vos autorités ont été franches et constructives tout au long de la dernière législature. J'espère sincèrement qu'elles se poursuivront dans le même état d'esprit.

Au terme de cette séance d'assermentation vous êtes, toutes et tous, liés par un serment, expression d'une promesse qui se réclame de la conscience de chacune et de chacun d'entre nous. Ce serment mérite de votre part une autre estime qu'une simple formule du protocole.

Vous avez en effet promis de remplir votre tâche avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics. C'est un contrat moral que vous venez de souscrire. N'hésitez pas à vous le remémorer de temps à autre, notamment lorsqu'apparaîtront peut-être quelques divergences d'opinion au sein même de vos autorités.

Les préfets vaudois sont bien placés pour constater que, malheureusement, un durcissement constant des relations entre municipalités et conseils communaux s'opère dans toutes les régions du canton. Notre district n'est pas le plus touché par cette réalité, mais je saisis l'occasion qui m'est faite aujourd'hui pour vous rappeler que les dispositions de la loi sur les communes, bien qu'en consultation pour révision au moment où je vous parle, sont suffisamment précises pour éviter ces complications.

On entend souvent dire de la part de conseillers communaux que l'autorité délibérante perd de plus en plus de compétences. Cette appréciation est fausse en regard de la loi. Elle se confirme uniquement de manière limitée lorsque ce même Conseil communal décide de transférer certaines tâches relevant de sa responsabilité à une association intercommunale.

Voici pour mémoire un rappel non exhaustif de ce qui doit faire l'objet d'une décision formelle du Conseil communal :

- le contrôle de la gestion
- le projet de budget et les comptes
- les propositions de dépenses extrabudgétaires
- le projet d'arrêté d'imposition
- l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières
- la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales
- l'autorisation d'emprunter ou de cautionner
- l'autorisation de plaider
- le statut des fonctionnaires communaux et la base de leur rémunération
- les placements de valeurs mobilières qui ne sont pas de la compétence de la Municipalité
- l'acceptation de legs, de donations, de successions dans certaines conditions
- l'adoption des règlements communaux

Certaines de ces compétences peuvent être déléguées à la Municipalité, d'autres font l'objet de règles particulières qu'il serait trop long de commenter ici. Vous retiendrez toutefois que le législateur a donné tous les pouvoirs financiers au Conseil communal, puisque c'est ce dernier qui détermine le taux d'imposition et qui se prononce sur les principales dépenses.

Il est intéressant de constater également que l'élection de ses membres se fait sur une liste bien distincte de celle des conseillers municipaux. Il fut un temps pas si lointain où les conseillers municipaux étaient choisis parmi les conseillers communaux et élus par leurs pairs.

S'agissant de la Municipalité, j'ai envie de dire, au risque de trop simplifier, qu'elle est compétente pour tout le reste, soit tout ce qui est de compétence communale mais pas expressément confié par la loi au Conseil communal.

L'application de ce principe permet d'éviter bien des tensions et évite tout problème de cogestion. Il n'est par exemple pas possible pour une Municipalité de modifier un règlement communal qui n'est pas de sa compétence. Elle a au contraire l'obligation de veiller à son application. A contrario, le Conseil communal n'est pas compétent pour attribuer un permis de construire.

Ce principe de séparation des pouvoirs s'applique également aux attributions de la Commission de gestion, qui a certes le droit de consulter tout document utile à son travail, mais uniquement dans les domaines de compétences du Conseil communal. Ceci explique pourquoi les membres de cette commission n'ont pas accès à l'entier des procès-verbaux de l'autorité exécutive, mais uniquement aux extraits concernant l'objet étudié, qui doit être en relation avec le rapport de l'exercice en cours.

Pour ce qui est des compétences propres à la Municipalité, je rappelle que c'est l'Etat qui est autorité de surveillance des communes.

Gardez ces principes en mémoire, ils vous aideront à éviter des mésintelligences inutiles et très souvent contreproductives.

Je ne vais pas être plus long dans ces explications. Je précise toutefois que le service des communes et la préfecture sont à disposition tout au long de l'année pour répondre à vos questions et que des cours sont régulièrement organisés à l'intention des élus au centre d'éducation permanente pour la fonction publique du Mont-sur-Lausanne.

Hormis la demande d'annulation du second tour de l'élection à la Municipalité, votre commune de La Tour-de-Peilz a vécu la dernière législature d'une manière sereine et sans problème particulier nécessitant l'intervention formelle de la préfecture. Je m'en réjouis et suis particulièrement heureux de pouvoir relever l'excellent travail effectué par votre Municipalité. Je profite de remercier très sincèrement l'ensemble des Conseillères et Conseillers communaux et municipaux qui ont œuvré ces cinq dernières années, avec une note particulière pour MM. les Conseillers municipaux Raoul Baud et Roland Piguet qui ont tous deux décidé de ne pas se représenter aux dernières élections pour l'Exécutif.

Ils ont donné beaucoup de temps et de leurs compétences pour la collectivité et je sais par expérience que la gratitude n'est pas la qualité première des administrés. Qu'ils soient donc ici officiellement remerciés, chacun pour son parcours individuel et sa qualité propre mise au service de tous, et ce pendant de nombreuses années. Que leur dévouement permette d'encourager les prochaines générations en favorisant notamment les vocations. C'est le souhait que j'exprime aujourd'hui pour que vive à jamais la source de paix qu'est notre démocratie.

Quant à vous, Mesdames et Messieurs qui vous engagez pour cette nouvelle législature, je forme mes vœux pour que votre travail soit couronné de succès et de satisfactions, qu'il soit à la hauteur des défis qui vous seront lancés.

Malgré tous les efforts possibles, vous constaterez qu'il est de plus en plus difficile d'administrer votre commune de manière totalement autonome. Les nombreuses formes de collaborations intercommunales demandent de plus en plus de temps aux élus et les fusions de communes, encouragées mais jamais imposées par l'Etat, ne sont pas encore suffisamment élaborées et souhaitées pour aboutir prochainement.

Nous avons actuellement la chance d'avoir une économie qui se porte bien, permettant ainsi d'offrir une qualité de vie remarquable à la grande majorité de notre population, même si tout n'est pas encore parfait pour les plus faibles d'entre nous.

Il est difficile dans ces conditions d'imaginer les conséquences d'une nouvelle crise financière ou économique, pourtant pas si improbable si l'on observe l'endettement des Etats-Unis ou les problèmes financiers de certains états européens. La force du franc suisse pèse déjà sur les résultats de nos entreprises exportatrices et ceux de la branche touristique, phénomène qui, à n'en pas douter, pèsera également sur les futures rentrées fiscales.

Gouverner dans ces conditions relève parfois de l'inconnu. C'est peut-être une source de motivations supplémentaire pour certains d'entre vous, mais n'oubliez jamais que l'objectif final pour vos autorités vise à maintenir l'adhésion et la confiance de la population.

Je souhaite dans cette optique à chaque nouvelle conseillère et chaque nouveau conseiller d'avoir suffisamment de patience pour apprendre les particularités de cette magnifique fonction. Gardez à l'esprit que faire partie d'une assemblée délibérante, c'est avant tout apprendre à accepter la défaite pour mieux savoir convaincre, ultérieurement, au risque de vite perdre sa motivation.

Je ne voudrais pas conclure ces propos sans exprimer des vœux chaleureux pour l'avenir de notre magnifique district. Réunis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Riviera et le Pays-d'Enhaut renouent petit à petit des liens parfois ancestraux, permettant à chacun d'élargir ses connaissances géographiques et culturelles. La rencontre régulière des acteurs politiques est maintenant réalité, reste à mettre l'accent sur les événements favorisant les contacts au sein de notre population.

Puissent les habitants et les autorités du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut vivre sereinement en favorisant le dialogue, pour le bien-être de chacun et tout spécialement aujourd'hui pour ceux de votre belle commune de La Tour-de-Peilz.

A vous, nouvelles Autorités de cette commune, j'exprime mes meilleurs vœux pour une très heureuse législature.

Je vous remercie de votre attention. »

## 9. <u>Allocution du Vice-président</u>

« Monsieur le Préfet, Monsieur le Pasteur, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

J'ai l'honneur et le grand plaisir de vous saluer en ce temple de La Tour-de-Peilz à l'occasion de l'installation des Autorités communales.

C'est en tant que vice-président de la Municipalité que je prends la parole ce jour. Désigné par la Municipalité, j'occupe cette fonction jusqu'à ce que soit élu et assermenté la ou le futur syndic de La Tour-de-Peilz.

Nous vivons aujourd'hui l'avant-dernier épisode des élections communales à La Tour-de-Peilz. Des élections qui ont valu à notre commune, cité d'ordinaire plutôt tranquille, l'attention soutenue des médias, de la Préfecture et même du Conseil d'Etat. Ce dernier a en effet décidé d'annuler le 2ème tour de l'élection à la Municipalité suite à des erreurs qui ont été commises au cours de la procédure de dépouillement.

Nous ne sommes évidemment pas particulièrement fiers de ce qui s'est produit à cette occasion. Les conséquences en ont été une sollicitation accrue des citoyens et des candidats, ainsi que des services communaux et cantonaux. Et à ce jour, nous n'avons toujours pas de syndic élu, puisque le 2<sup>ème</sup> tour de l'élection à la syndicature se tiendra le 10 juillet prochain.

Le bon côté de la chose, c'est que désormais, pour les candidats, les élus, les employés communaux et les citoyens... les élections n'ont plus de secret.

Durant cette période troublée, la Municipalité a évidemment continué à fonctionner, et ceci dans un climat tout à fait cordial, il faut le relever. Par ailleurs, conformément à la Loi sur les communes, la Municipalité s'est dotée d'une organisation provisoire privilégiant, à ce stade, la continuité. C'est cette organisation qu'il me revient de vous présenter aujourd'hui, étant entendu qu'elle est susceptible de modification après l'élection du syndic.

## C'est ainsi que

- Mme Nicole Rimella dirigera le dicastère Jeunesse, Ecoles & Services sociaux
- M. Lyonel Kaufmann assumera le dicastère Sécurité & Affaires culturelles
- M. Olivier Wälchli dirigera l'Urbanisme et les travaux publics
- Mme Taraneh Aminian sera à la tête du dicastère des Domaines et bâtiments
- Et moi-même, en tant que vice-président de la Municipalité, j'aurai la charge de l'Administration générale, des Finances, de l'Office de la population et de l'Economie.

Mesdames et Messieurs, quel que soit le nom du syndic sorti des urnes le 10 juillet prochain, les principaux projets de la législature à venir sont connus puisqu'ils ont déjà fait l'objet de préavis ou de communications de la Municipalité sortante au Conseil communal :

- Construction d'un parking sous les Anciens-Fossés et aménagement d'une zone de rencontre sur la place débarrassée de ses voitures
- Rénovation lourde du collège Courbet avec construction d'une nouvelle salle de gymnastique
- Début de la procédure pour l'aménagement du cheminement en bordure du lac voulu par le peuple
- Achèvement, si l'Etat le veut bien, de la procédure concernant le Plan général d'affectation de la commune

D'autres gros dossiers devront faire l'objet de réflexions et de décisions municipales dans le cadre du programme de législature :

- la réfection de la Maison de commune,
- l'avenir du Musée suisse du jeu et du site du Château,
- la politique en matière de logement,
- le développement des énergies renouvelables,
- le projet d'agglomération, pour ne citer que ceux-ci.

Le tout dans un cadre financier aujourd'hui très sain, que l'on espère maintenir également à l'avenir.

Il restera en point de mire la problématique de la fusion des communes de l'ancien district de Vevey. Qu'on le veuille ou non, qu'on y croie ou pas, cette problématique pèsera sur les enjeux de la législature.

Mesdames et Messieurs, chers Amis, la prochaine législature sera passionnante à n'en pas douter. Les élus, Conseillers municipaux ou Conseillers communaux, ne devraient pas s'ennuyer durant les cinq ans à venir. Je les remercie d'ores et déjà de leur engagement pour la collectivité boélande. Les vocations se font rares, nous le savons tous, soyez-en d'autant plus remerciés.

Je terminerai en remerciant M. le Préfet Roland Berdoz et M. le Pasteur Jean-Marie Christen pour leurs aimables paroles. Merci aux talentueux musiciens que sont Mme Jeanne Gollut et M. Thierry Raboud pour leur contribution à cette cérémonie. Merci enfin au personnel communal et aux collaborateurs de la paroisse pour avoir mis sur pied cette journée avec la compétence qu'on leur connaît.

Et merci à vous enfin de votre attention. Je vous souhaite une excellente journée. »

#### 10. Dernier intermède musical

M. le Préfet remercie M. le Vice-président pour son allocution et lui souhaite, ainsi qu'à ses collègues du collège municipal, plein succès et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de cette belle fonction à l'Exécutif de la commune.

## 11. Sortie en musique

## MAISON HUGONIN - SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Préfet a préalablement décidé de libérer le porteur de la bannière communale, qu'il remercie de sa participation. Après avoir rappelé l'art. 10 de la Loi sur les communes, il constitue un bureau provisoire en désignant Mme Carole Dind comme secrétaire, et en prie Mme Monique Petitpierre et M. Alain Pakula d'officier en qualité de scrutateurs provisoires.

#### 12. Election

## - du président du Conseil communal

Au nom du groupe libéral-radical, M. K. Egli présente la candidature de **M. Eric Petitpierre**. Le texte de son intervention est le suivant :

« Autrefois, dans les villes et villages, il était coutume de porter un sobriquet. Les titulaires en étaient fiers ou parfois un peu troublés, voire embarrassés de se faire appeler autrement que par leur patronyme. L'avantage était que, par exemple à La Tour-de-Peilz, tout le monde savait qui était l'Africain, le Risut, la Gomme ou encore le Gruau.

Ainsi pouvait-on repérer les vrais habitués du coin et les porteurs de ces surnoms jouissaient d'une certaine popularité. Aujourd'hui, cette tradition est en train de se perdre, comme le phénomène que deux-tiers de l'équipe de foot d'Assens s'appelaient Pichonnat et les trois-quarts de la gym de St-Barthélémy Favre. Une évolution qui nous montre que les flux migratoires sont devenus plus importants et les noms de famille plus diversifiés.

Dommage pour la coutume, car avec elle disparaît une tradition qui, à une époque pas si lointaine, a contribué au maintien de l'esprit du village et de la cohésion entre les habitants. Pour faire résistance, je vous propose comme candidat à la présidence du Conseil communal pour l'année 2011/2012, notre ami et collègue « Cailloux ».

Bien entendu, je sais que le Conseil est une affaire sérieuse et qu'il est interdit de voter par l'inscription d'un sobriquet sur le bulletin. Je traduis donc : le candidat du PLR au poste de Président est Eric Petitpierre.

Eric est né le 7 juillet 1954 à Lausanne – de nouveau un qui fêtera bientôt son anniversaire. Il a fait ses écoles obligatoires à Renens, Couvet et La Chaux-de-Fonds. Mécanicien en automobile de formation, il exerce depuis plus d'un quart de siècle le métier de frigoriste, depuis 1994 comme indépendant à son compte.

Etabli à La Tour-de-Peilz depuis 1983, il a été pompier pendant 23 ans, comme adjudant à la fin de sa carrière. Il aime son camping de Forel, la marche au bord du lac et les randonnées en moto.

Et le Conseil communal ? Il siège depuis plus de 20 ans dans cette salle, toujours investi à fond, avec un engagement que l'on ne peut pas nier. Actuellement vice-président, il est un membre très actif du Bureau.

Dès lors, Eric est parfaitement au courant des exigences et règles de notre Conseil et il connaît notre ville jusqu'au dernier coin. Conscient des prochaines échéances électorales importantes, il s'est déjà mis à éplucher règlements et ordonnances pour être à la hauteur de la tâche que vous voudrez bien lui confier.

Persuadé que « Cailloux » fera tout pour être un grand Président, je vous remercie, au nom du groupe PLR, de bien vouloir lui accorder votre confiance. »

M. E. Petitpierre déclare accepter cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

	Majorité absolue	34
	Bulletins valables	67
	Bulletins nuls	4
	Bulletins blancs	11
	Bulletins rentrés	71
Résultat du 1 <sup>er</sup> tour de scrutin :	Bulletins délivrés	71

## M. Eric Petitpierre est élu président du Conseil pour 2011-2012 par 56 voix.

M. le Préfet félicite chaleureusement le nouvel élu pour son accession à cette importante fonction et lui souhaite beaucoup de plaisir pour son année présidentielle.

## - de la secrétaire du Conseil communal

M. le Préfet rappelle l'art. 12, al. 2 de la Loi sur les communes qui prescrit qu'il ne doit y avoir aucun lien de parenté prohibé par la loi entre le secrétaire du Conseil communal et le président de ce même Conseil.

M. E. Petitpierre présente la candidature de **Mme Carole Dind**, actuelle secrétaire.

Mme C. Dind déclare accepter cette candidature. Il n'y a pas d'autre proposition. M. E. Petitpierre certifie que la candidate remplit les conditions prévues par la loi au sujet des degrés de parenté.

	Majorité absolue	36
	Bulletins valables	71
	Bulletins nuls	0
	Bulletins blancs	3
	Bulletins rentrés	71
Résultat du 1 <sup>er</sup> tour de scrutin :	Bulletins délivrés	71

# Mme Carole Dind est élue secrétaire du Conseil communal pour la législature 2011-2016 par 68 voix.

M. le Préfet félicite l'intéressée pour sa brillante élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette belle fonction.

### 13. Allocution du Président du Conseil communal

« Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collèques,

Je ne vous cache pas que c'est avec une certaine émotion que je me trouve devant vous, au perchoir, suite à bien quelques péripéties. J'aimerais tout d'abord vous remercier pour votre élection, que j'accepte, et dont je suis très honoré. Je joins à ces honneurs mon épouse qui m'a soutenu, pendant toutes ces années, dans des moments assez difficiles.

Monsieur le Préfet, j'aimerais tout d'abord vous remercier pour votre « classe ». Je souhaite juste revenir sur la petite péripétie qu'a vécue notre commune, c'est-à-dire notre fameuse élection. J'ai fait votre connaissance suite à ces erreurs, et je dois vous remercier de nous avoir d'une certaine façon « enguirlandés », ou en tous les cas pas félicités pour notre performance, mais d'avoir su nous motiver afin que nous puissions à l'avenir être vraiment très motivés pour que cette erreur ne se reproduise plus.

Durant cette année qui va s'écouler, j'invite la Municipalité à nous présenter quelques préavis intéressants et souhaite que le Conseil puisse débattre de sujets intéressants. Je vous invite tous à débattre, respecter vos voisins, la collégialité. Il faut que nous travaillions pour notre commune ; elle le mérite.

Je vous remercie. »

M. le Préfet remercie très sincèrement l'intéressé pour ses propos et lui souhaite une heureuse présidence. Il lui confie à présent la direction des opérations, en remerciant chacun de sa collaboration, et adresse à tous ses vœux les plus chaleureux pour une excellente législature. Il souhaite à notre belle commune un développement agréable et adapté aux souhaits de sa population. A ses autorités d'agir dans ce sens, pour que la démocratie chère à notre nation puisse faire preuve encore longtemps de sa toute puissance incontestée. Il se retire ensuite, accompagné de la Municipalité, et cède le fauteuil présidentiel à M. E. Petitpierre, qui assume dès cet instant la présidence du Conseil.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. le Président se voit dans l'obligation de changer de scrutateur. M. A. Pakula étant candidat à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence, il ne lui est pas possible de continuer de fonctionner comme scrutateur. C'est M. Cédric Urech qui prend sa place et officie donc comme scrutateur provisoire.

#### 14. Elections du bureau du Conseil

### - premier vice-président

Au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, M. N. Masserey présente la candidature de **M. Alain Pakula** à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence du Conseil communal.

Il n'y a pas d'autre proposition.

	Majorité absolue	36
	Bulletins valables	70
	Bulletins nuls	1
	Bulletins blancs	25
	Bulletins rentrés	71
Résultat du 1 <sup>er</sup> tour de scrutin :	Bulletins délivrés	71

# M. Alain Pakula est élu premier vice-président du Conseil pour 2011-2012 par 45 voix.

M. A. Pakula remercie ceux qui savent encore ce qu'est un « pandour » à La Tour-de-Peilz. Né à La Tour-de-Peilz, il y a fait toutes ses écoles et habite encore la commune, depuis 52 ans. Il remercie chacun de sa confiance et essaiera d'être au plus haut point correct dans tout ce qu'il fera, comme toujours, pour notre commune.

### deuxième vice-président

Au nom du groupe socialiste, M. G. Vernez présente la candidature de **M. Richard Sendra**. Le texte de son intervention est le suivant :

« Richard Sendra est un enfant de La Tour-de-Peilz, où il a vu le jour il y a quarante-quatre ans. Richard, d'origine espagnole par son père et sa mère, est marié à Evelyne ; le couple a un garçon âgé de 11 ans. Il fait partie de plusieurs sociétés ou associations locales. Je n'en citerai qu'une, les Pandours, qui n'accueillent dans leurs rangs que des personnes ayant effectué leur scolarité dans un des bâtiments scolaires de la commune.

Professionnellement, Richard est secrétaire syndical depuis 16 ans, il a également la fonction d'administrateur. Il travaille à Lausanne ; de 2004 à 2008, il a aussi travaillé à Genève. On peut dire que Richard a l'habitude de négocier et de trouver des consensus.

Par ailleurs, vous avez remarqué peut-être aussi que, lors des sorties ou des repas réservés aux membres du Conseil communal, Richard a toujours de bons contacts avec, disons, ses adversaires politiques, dont certains sont aussi ses amis.

Depuis plus de dix ans, Richard est curateur d'un jeune homme en difficultés. Cette expérience lui a permis de connaître la problématique de la détresse psychologique. Il participe également à l'élaboration d'un projet de vie avec son pupille, développement qui s'inscrit dans le long terme.

Pour garder la forme physique et mentale, Richard pratique le jiseido depuis plus de vingt ans. Ce sport fait appel à différentes disciplines martiales pour la gestion de l'énergie et du mental. Cela lui permet de garder une très bonne humeur, de maintenir une écoute attentive. Je crois que Richard a une devise : « Vivre longtemps et en bonne santé! »

Richard Sendra est candidat à la 2<sup>ème</sup> vice-présidence. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

	Majorité absolue	36
	Bulletins valables	70
	Bulletins nuls	1
	Bulletins blancs	15
	Bulletins rentrés	71
Résultat du 1 <sup>er</sup> tour de scrutin :	Bulletins délivrés	71

## M. Richard Sendra est élu deuxième vice-président du Conseil pour 2011-2012 par 55 voix.

M. R. Sendra remercie ses collègues pour cette élection. Sa devise est : « Vivre vieux et longtemps ! ». Maintenant, il s'agira de faire en sorte que ce soit en bonne santé, ce qu'il va s'efforcer de faire durant ces années.

- deux scrutateurs

M. le Président indique que les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus au scrutin de liste.

**MM. Frédéric Glauser et Lionel Martin** sont présentés respectivement aux noms des groupes PDC/I et UDC. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le vote a lieu par acclamation. MM. Frédéric Glauser et Lionel Martin sont élus scrutateurs pour 2011-2012.

deux scrutateurs suppléants

**Mme Geneviève Pasche et M. José Espinosa** sont présentés respectivement aux noms des groupes Verts et libéral-radical. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le vote a lieu par acclamation. Mme Geneviève Pasche et M. José Espinosa sont élus scrutateurs suppléants pour 2011-2012.

M. le Président prie alors MM. F. Glauser et L. Martin de prendre place à la table des scrutateurs. Il remercie Mme M. Petitpierre et M. C. Urech d'avoir officié en qualité de scrutateurs provisoires jusqu'à cet instant.

15. Nomination de l'huissier du Conseil et de son remplaçant

M. le Président présente la candidature de **Mme Marianne Heller**. Il n'y a pas d'autre proposition.

## Mme Marianne Heller est élue huissier du Conseil par acclamation.

#### Nomination de l'huissier suppléant

M. le Président indique que le candidat pressenti pour être huissier suppléant de notre Conseil, M. Daniel Cornut, est actuellement hospitalisé. Nous devons attendre sa guérison avant de savoir s'il entend assumer cette fonction ou pas. Il n'est donc pas possible de procéder aujourd'hui à sa nomination.

## 16. Désignation des délégués (pour la durée de la législature)

Etant donné que les partis se sont entendus et qu'il y a le même nombre de candidats que de sièges à pourvoir, ces nominations peuvent se faire à mains levées.

Il est rappelé que les conseillers et conseillères excusés aujourd'hui ne feront pas partie du Conseil communal avant leur assermentation et ne peuvent donc pas être élus dans les diverses commissions et fonctions. Toutefois, pour éviter d'élire aujourd'hui des remplaçants qui de toute manière démissionneront avant la première séance du mois de septembre, décision est prise de désigner malgré tout ces candidats, en précisant bien qu'ils n'auront pas le droit de siéger dans les commissions et délégations aussi longtemps qu'ils n'auront pas été dûment assermentés devant le Conseil communal.

Au vote, cette procédure est acceptée à une très large majorité (un avis contraire et quatre abstentions).

- <u>cinq délégués et cinq suppléants (électeurs dans la commune) à la délégation variable du Conseil</u> intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE)

Sont nommés délégués, à l'unanimité :

PLR M. Patrice Wenger
SOC Mme Sylvie Conod
UDC M. Adrien Rime
PDC/I M. Pierre Wuersch
VERTS M. Gérald Helbling

Sont nommés suppléants :

PLR Mme Christine **Hausherr-de Maddalena** 

SOC M. Jacques **Vallotton**UDC M. Richard **Voellmy**PDC/I M. Jacques **Devenoge**VERTS Mme Geneviève **Pasche** 

- <u>un délégué à la délégation fixe et six délégués (électeurs dans la commune) à la délégation variable du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera</u>

Sont nommés délégués, à la quasi-unanimité (une abstention) :

PLR Délégué fixe : M. Roger **Urech** 

Délégué variable : M. José **Espinosa** M. Michel Bloch - M. Luigi **Gambardella** 

SOC M. Michel Bloch - M. Luigi **Ga**UDC M. Daly **Chéhab**PDC/I M. Roland **Chervet** 

deux délégués et un suppléant (conseillers communaux) à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Sont nommés délégués, à la quasi-unanimité (une abstention) :

Mme Emmanuelle **Wyss** 

PLR Mme Nathalie **Dubuis** SOC M. Jacques **Vallotton** 

Est nommée suppléante :

VERTS

UDC Mme Sandra **Martin** 

- <u>deux délégués et un suppléant (conseillers communaux) à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera</u>

Sont nommés délégués, à la quasi-unanimité (une abstention) :

PLR Mme Antoinette **de Gautard-Rayroud** SOC Mme Martine **Gagnebin-de-Bons** 

Est nommé suppléant :

PDC/I M. Jacques **Devenoge** 

- trois représentants (conseillers communaux) au Conseil d'Etablissement scolaire

Sont nommés délégués, à l'unanimité :

PLR Mme Brigitte **Fahrni-Chiusano** 

SOC M. Richard **Sendra** VERTS Mme Lorena **Ruffy** 

- 17. <u>Nominations des commissions</u> (pour la durée de la législature)
- Commission des Finances

Sont nommés, par acclamation:

PLR M. Guy **Chervet** - M. Daniel **Meyer** - M. Michel **Sandoz** 

SOC Mme Monique **Petitpierre** - M. Jacques **Rochat** - M. Fabrice **Donatantonio** 

UDC M. Alain **Pakula** 

PDC/I M. Jean-Pierre **Schwab**VERTS M. Christian **Anglada** 

Commission de Gestion

Sont nommés, par acclamation:

PLR M. Claude Aimé **Chevalley** - M. François **Grognuz** - M. Jacques **Vacheron** 

SOC Mme Sylvie **Conod** - Mme Anne-Marie **Arnaud** - M. Richard **Sendra** 

UDC Mme Alice **Voellmy**PDC/I Mme Margareta **Brüssow**VERTS M. Philippe **Sauvain** 

Commission de recours en matière d'impôts

Sont nommés, par acclamation:

PLR M. Guy **Chervet** - M. Félix **Keller** 

SOC Mme Anne-Marie **Arnaud** - M. Jean-Yves **Schmidhauser** 

UDC M. Alain **Pakula**PDC/I M. Frédéric **Glauser**VERTS M. Roberto **Carbonell** 

#### 18. <u>Clôture de la séance</u>

Mme S. Conod prie les conseillères et conseillers déléqués au SIGE de se réunir à la fin de la séance.

M. le Président ajoute que la Commission des finances souhaite également se réunir. D'autre part, il prie le nouveau Bureau de le rejoindre à la table de la Municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 12 h 25 en invitant chacun à l'apéritif servi au rez-de-chaussée de la Maison Hugonin.

# **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président La Secrétaire

E. Petitpierre C. Dind